LE PARLEMENT VA REPRENDRE MARDI SES TRAVAUX

(SUITE DE LA PREMIÈRE PAGE)

Dans ces conditions, l'adoption définitive du budget n'aura pas lieu, semble-t-il, avant les vacances de Pâques, soit le 15 avril. Il faudrait ainsi deux autres douzièmes provisoires après celui du mois de février, quelle que soit la volonté du *ministre des Finances* de mettre un terme, aussi promptement que possible à cette méthode dont les inconvénients ont été, à plusieurs reprises, déjà signalés.

Pour hâter la discussion budgétaire autant que pour éviter un accroissement du déficit que le rapporteur général, M. Lamoureux, au cours d'une des dernières réunions de la commission, à la fin de décembre, a évalué à 16 milliards (compte non tenu de l'effort de redressement réalisé par les lois du 15 juillet, du 17 septembre 1932, la première tendant au rétablissement de l'équilibre, la seconde relative à la conversion des rentes), le ministre des Finances insérera dans le projet de douzième des propositions. Il paraît probable, d'ailleurs, qu'une partie seulement du déficit sera couverte par des ressources budgétaires ou par des compressions. Mais les suggestions de M. Chéron feront l'objet de sérieuses discussions, aussi bien à la commission qu'en séance publique, et nul ne peut assurer que les dispositions adoptées dans le douzième provisoire seront maintenues intégralement dans la loi de finances. Cela dépendra du moment où celle-ci sera adoptée.

L'outillage national

Il est possible qu'avant d'entreprendre la discussion du second douzième provisoire, la Chambre manifeste l'intention d'achever la discussion du projet concernant le perfectionnement de l'outillage national Cependant, le ministre des Finances ne semble pas disposé à laisser se poursuivre le débat, mais à réincorporer les crédits dans le budget. Il reste à examiner les sept articles du projet et les 89 chapitres des seize départements ministériels intéressés ainsi que les contre-projets et plus de soixante amendements.

La loi d'amnistie, le déficit des réseaux, etc...

Les projets ou autres propositions de loi qui sont actuellement en état d'être mis en délibération en séance publique sont peu nombreux et sont presque tous repris de la précédente législature Six d'entre eux qui ont fait l'objet d'engagements électoraux seront sans doute présentés à la Chambre au cours des prochaines semaines, tel le projet d'amnistie rapporté favorablement, avec quelques modifications, au nom de la commission de législature civile par M. Albertin.

Il faut aussi prévoir que des remèdes, non plus seulement provisoires, devront être apportés à la situation de la Compagnie générale transatlantique et de la Compagnie aéropostale comme au déficit des réseaux de chemins de fer. Il est d'ailleurs probable que ces problèmes se trouveront évoqués à l'occasion des débats sur le douzième provisoire et sur la loi des finances.

La Chambre devra achever d'autre part la vérification des pouvoirs de ses membres dont neuf n'ont pas encore été admis à siéger définitivement.

Le bureau n'a pas encore statué notamment pour **M. Ramette, communiste, deuxième circonscription de Douai (Nord)**. A part deux ou trois exceptions, les validations ou invalidations qui seront proposées ne paraissent pas soulever de gros débats, les préoccupations de la Chambre seront ailleurs.

UNE GUERRE IMMINENTE ENTRE LA CHINE ET LE JAPON ?

Selon l'agence Reuter, la guerre apparaît imminente entre la Chine et le Japon. Telle est l'opinion qui a cours en ce moment dans les milieux étrangers bien informés. On estime qu'il y a environ 2.000 soldats japonais à Chang-Haï-Kouan, tandis que les Chinois envoient à la hâte des renforts à Tchin-Ouan-Tao. Toute la gravité de la situation ressort du fait que les Chinois sont décidés à résister jusqu'au bout, tandis que les Japonais menacent de donner de l'ampleur à leurs opérations militaires si leurs adversaires ne veulent pas se départir immédiatement de leur attitude belliqueuse.

L'inquiétude des milieux britanniques est telle que le régiment du Devonshire, en garnison à Changaï, est prêt à être immédiatement envoyé à Tchin-Ouan-Tao, en vue de protéger les intérêts britanniques en cas de besoin

Les Japonais auraient retourné sans l'ouvrir la réponse du maréchal à leur avertissement. Le front des Japonais s'est établi à 5 kilomètres à l'ouest de Chang-Haï-Kouan. Ils ont reçu des renforts.

3.000 Chinois, comprenant de l'infanterie et de l'artillerie, se sont dirigés sur le front. Chang-Haï-Kouan a subi des dégâts considérables. Des centaines de maisons ont été détruites. Les Japonais ont fouillé les maisons et ont réquisitionné les civils chinois pour les corvées.

LA SANTÉ DE M. PAINLEVÉ

Une information parue hier matin laissait entendre que la santé de M. Painlevé rendait nécessaire son remplacement provisoire au ministère de l'Air et que M Laurent Eynac serait chargé de cet intérim.

Au cabinet de M. Painlevé, on déclare cette nouvelle inexacte. La santé du ministre de l'Air, assure-t-on, continue à s'améliorer.

APRÈS L'INCENDIE DE L' "ATLANTIQUE"

(SUITE DE LA PREMIÈRE PAGE)

A l'avant et à l'arrière, les foyers d'incendie n'étaient pas éteints. Des pompiers noyaient les amas de décombres.

Un fait troublant

M. Bergeon, sénateur des Bouches-du-Rhône, vice-président de la Commission de la Marine, vient d'adresser à M. Rio, président de cette Commission, une lettre pour lui demander de proposer, dès la reprise des travaux parlementaires au Sénat, au nom de la Commission de la Marine, une demande de pouvoirs d'enquête, touchant la perte de l'« Atlantique ».

Il est, en effet, troublant que ce soit encore un bâtiment sortant des chantiers de Saint-Nazaire Penhoet), qui soit, à peu d'intervalle du premier, le « Georges-Philippar », la proie des flammes, sans que les moyens du bord aient pu, sinon empêcher l'incendie, du moins enrayer son développement.

M. Léon Meyer vient de constituer un comité d'expertise

M. Léon Meyer, ministre de la Marine marchande, vient de constituer un comité d'expertise qui partira samedi soir pour Cherbourg, afin d'examiner l'épave de l'« Atlantique » Ce comité d'experts, qui sera, comme son nom l'indique, composé de techniciens, aura pour mission de se rendre compte, autant que possible, des causes de l'incendie, de la marche suivie, des matières qui ont le plus prêté à sa propagation. Le ministre espère que les observations consignées au rapport qui lui parviendra dans un délai très rapproché, lui permettront d'arrêter un plan qui pourra être mis en pratique immédiatement et qui, dans la mesure la plus large possible, assurera aussi bien la sécurité des passagers que de l'équipage.

Le récit d'un rescapé

Parmi les rescapés du paquebot l'« Atlantique », arrivés hier matin à Bordeaux, M. Thibaut, commis à la salle à manger des premières, a fait le récit suivant de l'incendie : Au début, l'incendie paraissait bénin et d'ailleurs jusqu'au dernier moment, tout l'équipage était persuadé que les moyens du bord suffiraient amplement.

Le feu devait couver depuis un certain moment, car lorsqu'on ouvrit les portes des cabines de première classe, toutes fermées à clef, plusieurs d'entre elles laissèrent échapper de la fumée, ce qui tendrait à prouver que le feu se serait propagé de la cabine dans laquelle étaient provisoirement déposés des matelas en kapock, aux cabines voisines.

Sur le développement foudroyant du sinistre, je ne puis évidemment rien dire, mais je pense que l'incendie s'est propagé par l'intermédiaire des tôles chauffées à blanc, sans qu'on puisse intervenir efficacement, en raison de l'énorme fumée qui faisait reculer officiers et matelots, même pourvus de masques.

Les cloisons étanches furent fermées, ainsi que les cloisons de feu dans l'espoir d'étouffer le sinistre, mais malheureusement vers 6 heures on dut abandonner le beau paquebot. Le personnel civil fut évacué le premier, tandis que les matelots restaient encore à leur poste.

Il fut presque impossible de faire descendre les canots de babord, à cause de la fumée rabattue sur eux par le vent, tandis que la gîte du bâtiment causait les plus grandes difficultés pour la descente des canots de tribord

Hommage aux sauveteurs allemands

M. Thibaut rend ensuite un vibrant hommage à l'équipage du vapeur allemand « *Ruhr* », en disant avec émotion : « Vraiment, a-t-il dit, les marins allemands n'auraient pu mieux faire. Ils nous ont recueillis, nous donnant des boissons chaudes, faisant l'impossible avec des moyens réduits. Les chauffeurs du « *Ruhr* », sortant baignés de sueur de la chaufferie, n'hésitèrent pas à prendre leur poste à bord des deux canots de sauvetage de leur bâtiment pour secourir les marins français qui s'étaient jetés dans les flots ».

Le courage et le sang-froid des officiers du paquebot

En terminant, M. Thibaut a souligné l'admiration de l'équipage pour le courage et le sang-froid des officiers ; le commandant Schoofs, le capitaine Gaston, M. Vincent, commissaire, notamment, ont été admirables, chacun à son poste.

ECHOS et CARNET

CALENDRIER. — **Dimanche 8 janvier.** — Soleil : Lever, 7 h. 45 ; coucher, 16 h. 10. ; Lune : lever, 5 h. 15 ; coucher, 12 h. 52. Aujourd'hui Saint-Lucien ; Demain Saint-Marcellin.

MÉTÉOROLOGIE. — **Station de Lille.** — Observations faites le 7 janvier 1933, à 18 h. : Baromètre : 774 mm. 8 ; hausse depuis la veille, à 18 h. 4 mm. 9 ; Thermomètre Fronde 4.5 ; Minima : 0.2 ; Maxima : 6.5; Etat hygrométrique : 93 ; Hauteur d'eau tombée depuis la veille, à 18 h. : Néant : Direction du vent : Sud-Ouest ; Force modérée ; Direction des nuages : Sud-Ouest ; Etat du ciel : très nuageux . Temps probable pour aujourd'hui : Très frais ; Brumeux.

PRÉVISIONS DE L'OFFICE NATIONAL. **Région Nord.** — Temps médiocre ; Ciel brumeux ; trois quarts couvert ou couvert, avec quelques chutes de bruine ; Vent du secteur Sud-Ouest modéré ou assez fort. — Minimum de température en faible hausse sur celui de la nuit précédente.

NOMINATION. — De l'**Officiel** : Est désigné pour faire partie de la Commission tripartite supérieure de surveillance et de contrôle des soins médicaux chirurgicaux et pharmaceutiques pendant l'année 1933 comme membre titulaire, M. Robert Greslin président de la Fédération des Associations de Mutilés de l'Aisne, membre de l'Union Fédérale.

LES CONFLITS DU TRAVAIL DANS NOTRE RÉGION

LA GRÈVE DES TISSEURS D'ARMENTIÈRES-HOUPLINES

(SUITE DE LA PREMIÈRE PAGE)

Après guerre, les ouvriers d'accord avec les *patrons*, ont *admis le principe* des métiers multiples, ordinaires mais couplés, fonctionnant ensemble pour un même travail. Ils comportent des casse-trames et des casse-chaînes et en cas de « casse » il y a un arrêt forcé de la machine qui exige l'intervention du tisseur

L'emploi des quatre métiers par ouvrier n'a pas été généralisé. Les patrons des tissages **d'Armentières**, suivant l'exemple de ceux de **Deulémont** et de **Warneton**, ont décidé récemment d'adopter ce système pour la raison bien simple et que voici, c'est que la crise économique aurait beaucoup éprouvé les industriels **d'Armentières** et qu'ils étaient réduits à n'ouvrir les portes de leurs usines que 3 jours par semaine.

Mais diminuer la main-d'œuvre en ce moment, c'était délicat et les ouvriers l'ont si bien compris qu'il ont décrété la grève

Le salaire « à la duite »

Il y a une deuxième cause qui est bien plus compliquée et qu'il importe que la population de notre région entende Suivant l'avis des compétences en la matière, il est presque impossible, à première vue de déterminer exactement l'importance de la baisse provoquée dans les salaires par les nouveaux tarifs imposés par les patrons.

Nous avons réussi à obtenir des explications claires et précises et quelques exemples concrets.

Plusieurs facteurs jouaient jusqu'ici dans l'établissement des comptes des ouvriers tisseurs payés à la semaine : 1. 0 fr. 70 de fixe par heure ; 2. 2 fr 30 pour le tettoyage du samedi ; 3. le salaire aux pièces. Le tout forme un total auquel vient s'ajouter une bonification de 6 fr. 27 par 100 francs ou fraction de 100 francs.

Si on tient compte que le salaire aux pièces est établi à « la duite » (mouvement en largeur accompli par la navette), on conçoit combien sont complexes ces méthodes de paiement.

Tarifs et conventions abrogés

Le 23 décembre paraissait sur les murs des tissages, l'affiche qui mettait les ouvriers en demeure d'accepter une nouvelle méthode de paiement avec de nouveaux tarifs

Voici ce que disait, en substance cette affiche : « Pour remédier aux inconvénients (travail considérable, risques d'erreurs, etc.), que présentent les méthodes actuellement employées, les tarifs et conventions en vigueur seront abrogés et remplacés par les tarifs établis de manière plus rationnelle.

Les tarifs seront basés sur le centimètre et non plus sur le quart de pouce. Les catégories de largeur ont été unifiées La production et le gain de l'ouvrier étant fonction du « duitage » les prix seront établis aux 1.000 duites.

Cas concrets

Peu après les secrétaires de syndicats recevaient de M. Debyser, secrétaire administratif de la Chambre patronale, une lettre leur annonçant que les nouveaux tarifs entreraient en vigueur le 6 janvier au matin.

Le 5 janvier la grève était décidée.

Pourtant la méthode nouvelle était peut être plus simple, plus claire, plus pratique que l'ancienne ?

Les ouvriers veulent bien d'une méthode mais non pas d'un système qui diminue leur salaire hebdomadaire.

En effet : une ouvrière qui ferait 20 paquets de fil moyen au bobinoir toucherait 137 fr. 97 par semaine avec l'ancien tarif. Avec le nouveau tarif à 6 fr. 50 du paquet et 2 fr. 50 du nettoyage, elle toucherait 132 fr. 50 pour une semaine de 48 heures. Mais encore, une ouvrière produisant 15 paquets en 48 heures, touche avec l'ancien tarif 113 fr. 42 et 100 francs avec le nouveau.

Autre exemple : Pour 4 pièces compte 10 à 10 duites, largeur 77 de coton, l'ouvrier touche en une semaine de 48 heures 115 fr. 88 avec l'ancien tarif et 110 francs 50 avec le nouveau ; pour 3 pièces en 40 heures, il toucherait 83 fr. 50 au lieu de 96 fr. 44.

Voici mieux : au travail avec les métiers automatiques, la baisse est de 100 francs par quinzaine et au travail, dans ce qu'on appelle les grandes largeurs, la baisse peut être faible pour certains articles et atteindre 30 % à la coupe

Les tisseurs s'accordent à dire, que la nouvelle méthode plus logique, serait acceptable, si elle était basée sur des chiffres moins bas, autrement dit, si elle ne provoquait pas de diminution de salaire.

Le fait accompli

Voyons maintenant quels furent les événements marquants de la journée d'hier :

Le matin, les syndicats étaient informés que le tissage Colombier, **d'Hazebrouck**, employant 400 ouvriers, travaillant dans les mêmes conditions que les tisseurs armentiérois, avait décrété la grève. Les usines de **Frelinghien** suivaient le mouvement, disait-on aussi

M. Joseph Smedts, secrétaire du syndicat confédéré d'Houplines a été désigné comme secrétaire du comité intersyndical du textile **d'Armentières**. C'est un ouvrier aux cheveux blancs et unanimement respecté.

— Nous sommes contre les nouveaux tarifs, nous a-t-il déclaré hier matin, mais le plus grand danger c'est le système des 4 métiers. Il avait été décidé entre la Chambre patronale et les Syndicats qu'aucune nouveauté ne devait être introduite dans le travail du tissage sans qu'intervienne un accord préalable entre les *ouvriers et patrons. Qu'ont-ils fait ?* Une affiche, puis une lettre et le 6 janvier — c'eût été un fait accompli, si nous avions passivement accepté de travailler pareillement.

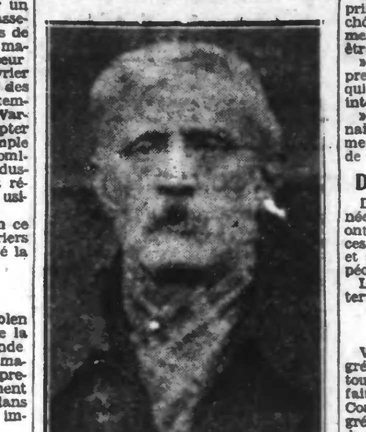

M. Joseph SMEDTS
Secrétaire du Comité intersyndical du Textile

Une proclamation à la population

A 15 h. des réunions ont eu lieu dans les différents syndicats au cours desquelles on a mis au point des questions d'organisation matérielle de la grève : pointage à partir de dimanche matin, secours aux grévistes, etc...

A 16 h., le Conseil municipal **d'Armentières** s'est réuni et a décidé de voter un premier crédit de 100.000 fr. pour les grévistes

Sur les murs de la ville le comité intersyndical faisait apposer une affiche ainsi libellée et qui était une proclamation :

« Citoyens, depuis 15 jours les ouvriers du textile ont démontré à l'ensemble de la population armentiéroise leur volonté d'éviter tout conflit. Après avoir par des comparaisons établi l'importance de la baisse de salaires qu'aurait à subir la classe ouvrière et voulant à tout prix éviter la grève et son cortège de misères, ils ont essayé de faire, par l'intervention des maires du canton et l'autorité préfectorale, tous leurs efforts en vue d'aplanir les difficultés en reportant l'application de cette tarification à une date ultérieure, ce qui aurait permis une mise au point exacte par rapport à ses besoins.

» Malgré toute la bonne volonté montrée par tous les ouvriers, le patronat est resté sur cette position intraitable : l'application immédiate de ce tarif et la généralisation de la conduite de quatre métiers.

» Devant ces conditions dictatoriales, les ouvriers se sont trouvés dans l'obligation d'entrer dans cette lutte contre leurs volontés.

» **Le patronat seul peut et doit en porter la responsabilité.**

» **Ouvriers des transports**, vous pouvez nous aider dans la lutte ; refusez de transporter les toiles de nos patrons, qui, en cette occasion, essayeront par tous les moyens de satisfaire leur clientèle. Avec l'effort de chacun, nous pouvons espérer des résultats favorables pour la classe ouvrière textile ; rendez-vous solidaires de vos frères de travail.

» **Commerçants**, avec la crise qui sévit depuis plus de 18 mois vous connaissez une situation plus que difficile, vous cotoyez chaque jour la grande majorité des ouvriers et vous connaissez tous ses besoins, nous vous laissons juges du bon droit.

» **Employés, Fonctionnaires** de toutes catégories, vous avez déjà été menacés dans vos traitements, vous vous êtes redressés avec une cohésion admirable et avez démontré par vos protestations légitimes que vous n'étiez pas encore mûrs pour la bastonnade.

» Prenez garde, aujourd'hui les industriels ont imposé leur volonté, demain ce sera pour d'autres catégories et les fonctionnaires.

» Haut les cœurs, fraternisons tous ensemble ; clamez votre mécontentement d'une telle situation créée par la seule volonté patronale.

» La classe ouvrière d'Armentières, Houplines, etc... ne demande qu'une chose : vivre eux et leur famille en travaillant, une vie décente et fraternelle.

» Vive la solidarité ».

Une entrevue entre ouvriers et patrons

A 17 heures les contremaîtres des tissages atteints par la grève, au nombre de 50 et tous membres du Syndicat libre se sont réunis rue de Dunkerque, sous la présidence de M. Xavier Lesart, secrétaire de ce syndicat. La discussion a été longue. Il s'agissait de savoir si les contre-maîtres décrèteraient, eux aussi, la grève Le résultat de cette réunion a été tenu strictement secret.

D'autre part, le Syndicat des Fabricants de toiles a fait connaître le résultat de son entrevue avec le Comité intersyndical. Il communique la copie de la lettre adressée à M. le Préfet du Nord :

« Le Comité fit d'abord de nombreuses objections contre le tarif proposé, sans tenir compte de la promesse faite par les patrons de faire remonter au jour de l'application du tarif les modifications qui y auraient été jugées nécessaires.

» Comme conclusion, il demande l'ajournement de l'application de ce tarif jusqu'à la conclusion des pourparlers nécessaires à son établissement définitif.

» Contrairement à notre attente, la grève générale des tisseurs a été proclamée, entraînant le chômage des ouvriers de préparation.

» Dans la journée, les grévistes, auxquels s'étaient joints les chômeurs des autres professions, ont forcé les garçons de magasin à abandonner le travail et se sont opposés aux expéditions de marchandises ; ils ont même entravé la circulation des camions étrangers qui traversaient la ville.

» Il en résultera fatalement à la reprise du travail, une prolongation du chômage par le fait du non remplacement possible des pièces qui n'auront pu être expédiées.

» Les syndicats ne paraissent pas comprendre toute la gravité de cette mesure qui va essentiellement à l'encontre des intérêts de la classe ouvrière

» Nous portons ces faits à votre connaissance en vous demandant énergiquement de protéger la liberté commerciale de nos établissements ».

Des camions arrêtés dans la rue

Des grévistes ont, hier dans la journée, obligé des camions à s'arrêter Ils ont déchargé une partie du contenu de ces camions qui sortaient des tissages et se rendaient à la gare, aux fins d'expédition.

Les pelotons de gendarmerie sont intervenus et ont rétabli l'ordre.

Une palissade renversée

Vers 16 heures, une cinquantaine de grévistes unitaires surveillant les alentours de la gare des marchandises, ont fait soudain irruption dans la rue de Comines Deux gendarmes veillaient. Les grévistes jetèrent des briques aux gendarmes et arrachèrent la palissade en fer, fixée au sol avec des piquets en ciment armé. Envahissant la cour de la gare, ils s'attaquèrent à un camion du tissage Grimonpont. Ils déchirèrent les lettres de voiture et jetèrent à terre quelques pièces de toile. Une dizaine de gendarmes mirent les grévistes en fuite.

Une importante manifestation aujourd'hui

Cette après-midi une très importante manifestation se déroulera à **Armentières-Houplines**. Les grévistes d'**Houplines** se réuniront à 14 h., place de la République et rejoindront ceux d'**Armentières** à 14 h. 30, au Rond-Point.

A 16 heures, le formidable cortège parcourra les rues de la ville suivant l'itinéraire ci-après : rues Deceuninck, de Lille, Grand'Place, place Saint-Waast, rues Jean-Jaurès, Victor-Hugo et place de la République, à **Houplines**, où se fera la dislocation.

En cette période de crise, de chômage, de vie chère que nous vivons, ce mouvement de grève, qui prend tant d'ampleur, ne laisse pas d'inquiéter les milieux industriels de notre région.

FRED

Le personnel des Établissements Colombier, à Hazebrouck s'est à son tour mis en grève

Ainsi que nous l'annonçons plus haut, le mouvement vient de s'étendre à **HAZEBROUCK**, où le personnel des établissements Colombier a décidé la grève, en raison de l'application qui lui est faite du nouveau tarif imposé aux ouvriers d'**ARMENTIÈRES** et qui aboutirait à une réduction très sensible des salaires, dans une proportion allant jusqu'à 30 %.

Les ouvriers de cette usine se voient placés dans la même situation que leurs camarades d'Armentières, cet établissement étant une filiale de la même Maison établie dans cette ville.

Une réunion intersyndicale

Vendredi, à 19 heures, une assemblée générale des ouvriers de l'usine Colombier avait lieu, dans la salle du textile, rue de Merville. Un accord étant intervenu entre le syndicat cégétiste et le syndicat professionnel , la majeure partie des ouvriers et ouvrières prenaient part à cette réunion.

Après un exposé de la situation générale et des raisons ayant motivé la grève d'Armentières, et la décision prise par la Direction, les ouvriers et ouvrières des établissements Colombier, âgés de plus de 18 ans ont été appelés à se prononcer sur l'attitude à adopter, c'est-à-dire pour ou contre la grève

Par 128 voix contre 8 voix, la grève fut votée

Par un vote au bulletin secret, la grève fut déclarée par 128 voix contre 8.

Le Comité de grève constitué à cet effet, a désigné une délégation comprenant trois délégués de chaque syndicat, ayant pour mission de communiquer la décision à la direction de l'usine. C'est ce qui a été fait dès samedi matin.

Les établissements Colombier, d'HAZEBROUCZ, qui comptent 280 ouvriers et ouvrières, ont dû fermer leurs portes, la décision de grève ayant été observée par les ouvriers tisseurs. Seuls trente-cinq employés, contremaîtres ou hommes de peine se sont présentés à l'ouverture de l'atelier.

Il convient de noter les raisons pour lesquelles cette grève ne s'est pas étendue, quant à présent, aux autres établissements textiles de la localité : les conditions du contrat de travail pour ces usines sont les mêmes que celles appliquées dans la région lilloise

Une réunion générale des grévistes est prévue pour mercredi prochain.

Un mouvement de solidarité à Pont-de-Nieppe

Les ouvriers des tissages Dikson, au nombre de 170 et des établissements Baude, au nombre de 42, de la section de PONT-DE-NIEPPE, ayant eu connaissance de la situation, créée à leurs camarades d'ARMENTIÈRES et d'HAZEBROUCK, ont décidé, également, de se mettre en grève, par solidarité.

Une grève partielle de tisseurs, à Roubaix

A **Roubaix**, dans un tissage de coutil et de toile à matelas du quartier de l'Epeule, un conflit a éclaté aux derniers jours de décembre.

Voici comment l'affaire nous fut présentée :

Cette usine occupait 34 ouvriers, employés en deux brigades de dix-sept (hommes et femmes).

La direction ayant voulu faire travailler ses employés sur quatre métiers, ceux-ci ont nettement refusé de se ranger aux propositions patronales et le 28 décembre dernier, ils se mettaient en grève.

Aucune solution n'est encore intervenue, à ce jour, et il paraît probable que le conflit restera localisé.

Le conflit des dockers dunkerquois

Une manifestation de grévistes se déroulera en ville, ce matin

A 10 heures, hier matin, à la Salle « L'Avenir », les grévistes dunkerquois se sont à nouveau réunis.

Le secrétaire a donné lecture des mouvements de solidarité annoncés par les mineurs et les mariniers, qui ont promis de collecter pour les grévistes.

On parla surtout de l'organisation de la grande manifestation qui doit se dérouler ce matin, à 10 heures, et dont le point de départ est la place de la Gare.

Une nouvelle réunion de la Commission paritaire

Sous la présidence de M. A. Papinot, sous-préfet de **Dunkerque**, s'est tenue à la Sous-Préfecture une nouvelle réunion des Maires ou de leurs représentants, à l'issue de laquelle un communiqué a été remis à la presse. Dans celui-ci, on note notamment :

« Les Maires de l'agglomération dunkerquoise décident de poursuivre les pourparlers et de rechercher en toute impartialité une formule d'aménagement des salaires, qui permette aux patrons et aux ouvriers de se mettre d'accord sans amertume et sans arrière-pensée.

» Invitent les parties en cause, pendant ces quelques jours, à ne rien faire qui puisse compromettre le développement et la conclusion des pourparlers, qui doivent apporter au conflit une solution définitive et prochaine »

Le communiqué des dockers

Le Comité de Grève des Dockers communique une note, de laquelle nous extrayons les passages suivants :

« Les dockers ont déclaré la grève contre la diminution envisagée par le Comité de défense ; ils étaient prêts à reprendre le travail sur la base des 39 francs. Les patrons ont refusé. Ils essaient maintenant de se disculper en trompant l'opinion publique sur les causes de la grève.

» Personne ne s'y trompera.

» La population n'oublie pas certainement qu'un conseiller municipal de Dunkerque a déclaré que sur la base d'un coefficient local le salaire des dockers devrait être à 40 fr. 80 et chacun sait que sur 3.000 dockers, plus de 2.500 ne font que 1, 2, 3 jours au plus, par semaine.

» Les dockers participeront en masse avec les travailleurs de l'agglomération de Dunkerque à la manifestation de demain matin. Rassemblement place de la Gare, à 10 heures.

» L'après-midi, à 16 heures, concert gratuit, avec bal. Tombola gratuite avec de nombreux lots offerts par les petits commerçants et artisans que nous remercions chaleureusement au nom de tous les grévistes.

Le Comité de Grève ».

Le député Maurice Vincent examine la situation

Le député de **Dunkerque**, M. Maurice VINCENT, a demandé un entretien à la Chambre Syndicale Unitaire des Ouvriers du Port.

Il a fait la même demande à l'Union Maritime et Commerciale, où il a été entendu dans l'après-midi.

UN ROUBAISIEN ÉCRASÉ SOUS LES DÉCOMBRES D'UN MUR, A LILLE

Hier, vers 11 heures, M. Henri Vanbesien, couvreur, âgé de 32 ans, originaire de **Roubaix** et demeurant 4, petite rue de l'Alma, à **Lille**, était occupé à consolider un mur donnant sur la cour d'un immeuble situé au numéro 11 de la rue des Jardins-Cauliers, à **Fives-Lille**.

Ce mur en briques, encadré de deux palissades en bois, s'affaissa brusquement et M. Vanbesien fut écrasé sous les décombres

Il a été transporté chez lui dans un état extrêmement grave.

LÉGION D'HONNEUR

Ministère de l'Intérieur. — Promotion des sapeurs-pompiers : sont nommés chevaliers : MM. Andrieux, capitaine des sapeurs-pompiers, à **Amiens** ; Vigne capitaine des sapeurs-pompiers, à **Calais**.

NOTRE CONCOURS DE LA PLUS BELLE HISTOIRE

4.000 PRIX valant 310.000 FR.

Liste des lauréats

(SUITE DE LA PREMIÈRE PAGE)

2.577e — M. WACHEUX Gaston, rue Paul Brez, à LEFOREST
2.578e. — M PERRIN Paul, rue Jean Jaurès, 1 bis, à WATTRELOS.
2.579e — M. VANICATTE Alphonse, rue des Stations, 177 bis, à LILLE.
2.580e. — M. BOCQUILLON Arthur, rue d'Arras, 18, à BÉTHUNE.
2.581e. — Mme CLICTEUR M.-L., rue de la Jappe, 21, FACHES-THUMESNIL.
2.582e — M. CHEVRY Albert, 5, rue Cabanis, à LILLE.
2.583e — Mme VERMERSCH Augustine, quai des Mariniers, 36, TOURCOING
2.584e — Mme GRUWIER Marie, rue Kuhlmann, 116, à LOMME.
2.585e — M. VANDENBULCKE Georges, rue Henri Carette, 51, à ROUBAIX.
2.586e. — Mme FIRMIN-LAROSE Paul, Grande Rue, 60, à BERSÉE.
2.587e. — M. MONVOISIN Paul, rue Victor Hugo, 33, à HELLEMMES.
2.588e. — M VLERICK Arthur, 7, rue Marceau, à HELLEMMES
2.589e. — Mme DIZY Marguerite, 30, rue Pasteur, à CROIX.
2.590e. — M. GUILLAUME Paul, 37, rue M. Sembat, à ROOST-WARENDIN.
2.591e. — M SOOTS Louis, place Thiers, 2, à ARMENTIÈRES.
2.592e. — Mme MARECAUX-DUBOIS, rue Pasteur, 69, à LA MADELEINE.
2.593e. — M. DUBAR Charles, rue Arago, 13, à LILLE.
2.594e. — M. CAYTON Alfred, rue Emile Zola, 208, à LOMME
2.595e. — Mme FACON Sylvie, 4, rue Ile Marie, à WATTRELOS.
2.596e. — M RAFFESTIN Jean, 39, rue Van Dyck, à LILLE.
2.597e. — Mme KNOCKAERT-D'HONT, rue des Postes, 170, à LILLE.
2.598e. — Mme LIETAR Germaine, rue du Brun Pain, 122, à TOURCOING.
2.599e. — Mlle CHIMOT Yvonne, rue de Béthune, 7, à LENS
2.600e. — M. GRAS Louis, rue Faidherbe, 52, à MONS-EN-BARŒUL.
2.601e. — Mme DESMET Emilie, 9, rue Louise Michel, à HELLEMMES.
2.602e. — Mme QUEVY Madeleine, rue Bernard, 98, à ROUBAIX
2.603e — M. LEMAIRE Abel, rue Petit Marais, à FRETIN.
2.604e. — M. DUSOULIER Emile, rue du Moulin, 14, à RONCQ
2.605e. — M. LAURENT Elie, 50, rue Alphonse Mercier, à LILLE.
2.606e — Mlle GILLIOCQ Suzanne, 289, rue Chanzy, à HELLEMMES.
2.607e. — M. DELOORE Théophile, impasse Saint-Pierre, 19, à HEM.
2.608e. — Mme DEKEERSEHIETER Elvire, rue du Noir Pignon, 38, à HALLUIN.
2.609e. — M. DEN DONCKER Marcel, rue de Condé, 10, à LILLE.
2.610e. — M. DAMIENS Prosper, rue du Centre, 106, à CARVIN.
2.611e. — Mlle LOZE Emilia, rue du Ternau, à NEUVILLE.
2.612. — M. DE LIÈGE Louis, rue Jean Jaurès, 20, à MONS-EN-BARŒUL.
2.613e — Mme. LEROY Georgette, rue de Carvin, 25, à LILLE.
2.614e. — M. CANDELIER Alexandre, boulevard Victor Hugo, 280, à LILLE.
2.615e. — M. DEVOGEL Charles, 20, rue Ampère, à LAMBERSART.
2.616e. — Mme VANDAELE Antoinette, rue de la Prairie, 33, à TOURCOING
2.617e. — M. BECK Alexandre, rue Gustave Delory, 33, au MARAIS-DE-LOMME.
2.618e — M. LECOMTE Maxime, rue du Touquet, 70, à TRESSIN.
2.619e. — Mlle BAESEN Marcelle, 30, rue Etienne Dolet, à HELLEMMES.
2.620e. — M. MANGEZ Maurice, rue de Fretin, 5, à ENNEVELIN.
2.621e. — M. DERBAUDRINGHIEN Maurice, rue Echevin prolongée, 23, à LYS.
2.622e. — M. FOLLET-BROUX, rue Emile Zola, à SALOMÉ.
2.623e. — Mme Jean SINSOILLIER, rue Notre-Dame, 73, à RONCHIN.
2.624e. — M. BERTIN-FORESTIER, route d'Enguinegatte, à SERNY.
2.625e. — M. DEGRYSE Auguste, rue du Petit Village, 126, à TOURCOING.
2.626e. — Mme NERIOY Clémence, rue des Champs, 133, à TOURCOING.
2.627e. — Mme VANCRUTSEN Jeanne, rue Anatole France, 9 à CROIX.
2.628e. — M. MEIRHAEGHE Louis, rue Decrême, 35, à ROUBAIX.
2.629e. — M. DE BRAUWERE Yvo, rue du Becquerel, 18, à MONS-EN-BARŒUL.
2.630e. — M. MOULIN Louis, rue du Riez Bouwez, à ANNŒULLIN.
2.631e. — Mlle DELFORTRIE Suzanne, rue Delespaul, 47, à ROUBAIX.
2.632e. — M. PARSY Maurice, rue Croix du Bac, à STEENWERCK.
2.633e. — M. HENNEBELLE Jean, 21, rue de Metz, à LYS-LEZ-LANNOY.
2.634e. — M. DORENBANT Gustave, rue A. Briand, 13, à TOURCOING.
2.635e — M. DAUCHY Raymond, 39, rue Guillaume Werniers, à LILLE.

FEUILLETON DU 8 JANVIER 1933. — N. 1

NEMROD ET Cie

par Georges OHNET

I

Dans la cour d'honneur du château de la Chevrolière, le mail de Sélim Nuno attendait les invités du maître pour les conduire au rendez-vous de chasse. Les gardes étaient partis d'avance, avec les rabatteurs, conduisant les chiens et portant les fusils des tireurs. C'était le 1er septembre, jour d'ouverture, et, dans le ciel radieux, le soleil répandait des rayons de flamme. Midi venait de sonner à la grande horloge placée dans le campanile qui surmonte le pavillon du centre. Les portes du vestibule furent ouvertes par les valets de pied en livrée noire, et, sur le perron, les hôtes de Sélim parurent. Deux femmes, lune, Mlle Nuno, très simple, blonde aux yeux bruns, à la bouche sérieuse et l'air doux, l'autre Mme del Péral vêtue d'une courte jupe de tartan, bottes de cuir jaune, coiffée d'un petit feutre à plumes de coq de bruyère, charmante avec ses cheveux noirs serrés dans un catogan, ses yeux d'Arabe et ses lèvres rouges, et neuf hommes, tous classés parmi les grands fusils parisiens. C'était le prince de Faucigny, le brillant orateur de la droite, Bucat, l'avocat, le beau Gason Franc-fort, neveu de Sélim, et qui a épousé la richissime et unique héritière de l'Américain Samuel Flauston, le petit baron Trésorier le comte de Brucken, et les boscards de la maison : La Brède, du Tremblay, et le roi du tir aux pigeons, le fameux Jacques de Termont.Nuno, énorme dans son costume clair,montrant des mollets monstrueux, fit signe au mail d'avancer, et, se tournant vers sa fille :

— Alors, tu ne nous accompagne pas ?

— Non, mon père. J'irai peut-être vous retrouver pour le goûter.

— Prends le panier et les poneys... Nous nous arrêterons à la Croix de pierre : c'est à l'ombre dans un endroit charmant...

Il s'approcha d'Esther, et d'un air suppliant :

— Tu devrais venir à cause de la comtesse... Tu comprends, toute seule au milieu de tant d'hommes...

— Cela ne la gêne pas, puisqu'elle va chasser toute la journée avec vous, dit doucement la jeune fille.

— Enfin, tu me ferais plaisir...

— Alors, mon père, c'est bien : j'irai

— Tu es une bonne petite ! dit Nuno avec chaleur. Il prit sa fille par la taille, l'embrassa tendrement, et revenant à ses invités :

— Comtesse, nous partons.

La jolie brune cambra sa fine taille, donna deux petits coups secs sur sa jupe, frappa de son talon ferré la pierre du perron, et dit :

— Quand vous voudrez.

— Montez le premier, mon cher comte, puisque vous avez la bonté de nous conduire

Les échelles de fer étaient dépliées Le comte Hubert de Brucken, grand et beau garçon au teint coloré, à la barbe blonde, escalada vivement le mail, tendit la main à la charmante chasseresse, l'installa à côté du siège, à la place d'honneur, et prit les quadruples guides de l'impériale, les valets de pied grimpèrent derrière ; le cocher anglais de Sélim, qui devait ramener la voiture, monta dans l'intérieur, le tube fit entendre sa fanfare et la lourde voiture enlevée par quatre chevaux décrivit autour de la pelouse un demi-cercle irréprochable, passa la grille et s'engagea dans la grande avenue. Sur le perron, Esther la suivit un instant du regard, puis lentement elle descendit dans le jardin à la française qui s'étendait derrière le château

Maintenant qu'elle était seule, une teinte de mélancolie assombrissait son visage. Elle marchait la tête penchée, frappant légèrement du bout de son ombrelle les tiges de buis qui bordaient l'allée. Qui l'aurait vue ainsi n'aurait pu croire qu'il avait devant les yeux la fille unique, choyée et gâtée du richissime Nuno C'est qu'au milieu du grand luxe où la faisait vivre son père, elle n'était pas heureuse. Depuis dix ans que sa mère était morte, Esther avait continué à habiter l'hôtel paternel. Pour l'élever et l'instruire, le financier avait fait choix d'une excellente personne qui lui avait été recommandée par la princesse de Stolberg, et qui se nommait Mlle Faverger. Ce n'avait pas été sans peine que Nuno avait obtenu que la protégée de la princesse entrât chez lui Elle était catholique et ne se souciait point de vivre dans une famille juive.Mais Esther était si gentille, et Sélim se montrait si pressant que Mlle Faverger avait cédé. Pour une femme ayant moins de tact et de droiture que l'institutrice, la situation n'eut pas laissé d'être périlleuse. S'emparer de ce jeune esprit, lui communiquer sa croyance eût été bien facile Dès le premier jour, Esther s'était attachée à Mlle Faverger, et l'avait attachée à elle L'orpheline, en deuil de sa mère, avait aimé cette bonne et tendre fille qui pleurait en la voyant pleurer Une communion d'idées et de sentiments complète s'était promptement établie entre elles L'esprit d'Esther s'était ouvert comme son cœur et, en échange de l'instuction que Mlle Faverger lui donnait, elle lui avait rendu une solide affection. Un seul sujet n'était jamais abordé par la maîtresse devant son élève : c'était celui de la religion. Un jour, cependant, Esther avait dit à son institutrice :

— Mademoiselle comment se fait-il qu'avant de me mener au temple, vous alliez toute seule à l'église ?

— Mon enfant, avait répondu Mlle Faverger, c'est que je suis catholique et que vous êtes juive.

— Alors, votre Dieu n'est pas le mien?

— Si, ma chère fille. Il n'y a qu'un Dieu, et celui que je prie est le même que celui que vous priez.

— Alors, pourquoi ne m'emmenez-vous pas prier avec vous, au lieu de venir prier avec moi ?

Devant la logique de l'enfance, la brave fille était restée un instant embarrassée, et, ne trouvant pas dans son esprit un argument à fournir à son élève elle l'avait cherché dans son cœur

— La religion que vous suivez, ma chérie, avait-elle dit, est celle de votre mère. Vous voyez qu'il faut lui demeurer attachée. Elle vous apprendra, comme la mienne à être bonne et généreuse. Tous les cultes sont excellents quand on en observe fidèlement les prescriptions et entre eux il y a bien peu de différence. Ils sont tous fondés sur la morale. Ils enseignent la haine du mal et l'amour du bien : et que vous soyez juive ou chrétienne, si vous êtes une tendre, obéissante et respectueuse petite fille, vous êtes sure d'aller dans le ciel.

— Alors en suivant ma religion, avait demandé l'enfant, je reverrai maman et je ne serais pas séparée de vous ?

— Certainement, ma chérie.

— Bien, alors c'est tout ce que je veux.

Mlle Faverger, très émue par cette tendre et naïve déclaration, embrassa Esther : et jamais la fille de Nuno ne fit une nouvelle tentative pour reprendre cet entretien. Trop intelligente pour se contenter de l'explication qui lui avait été fournie par son institutrice, elle sentait qu'une difficulté pouvait naître de son insistance. Pour la première fois, Mlle Faverger n'avait pas répondu clairement à une demande et avait manifesté de l'embarras. Que cachait cette obscurité ? Que révélait cet embarrras ? L'enfant ne le cherchait point. Il lui suffisait que son institutrice parut éprouver de la gêne pour qu'elle écartât d'elle-même le sujet qui devait la lui causer.

Tant qu'Esther avait été une enfant, sa vie s'était écoulée droite et facile auprès de Mlle Faverger Les deux femmes habitaient une aile de l'hôtel de l'avenue Friedland Elles avaient leurs domestiques, leurs voitures. Tout un train de maison indépendant de celui de Nuno. Jamais, jusqu'à seize ans, la fille du banquier ne se mêla d'une façon quelconque à l'existence de son père. Elle allait, tous les matins, le voir dans son cabinet, avant qu'il partît pour le bureau. Tous les soirs, avant le dîner, il venait rendre sa visite, pendant un temps qui variait de dix minutes à une heure. Il s'asseyait dans le salon d'Esther, causait avec elle et son institutrice, s'informait de ses désirs, de ses besoins, se renseignait sur ses études, se faisait raconter ce qu'elle avait remarqué pendant sa promenade quotidienne. Il prenait sa fille sur ses genoux, et de sa voix rocailleuse, car il n'avait jamais pu corriger son rude accent portugais, il lui disait des tendresses Les instants que ce terrible manieur d'argent passait avec l'enfant étaient les plus heureux de sa journée. Il prenait là un bain de sérénité, de douceur et d'innocence. Il se lavait des impuretés de sa vie d'affaires. Il abandonnait ses ambitions, ses soucis, ses craintes, il devenait un brave homme et un bon père. Il oubliait le monde de la Bourse et des plaisirs, les gens qu'il avait dépouillés le matin, et les filles qui allaient le dépouiller le soir Ceux qui ne connaissaient que sa figure sombre et impassible ne l'auraient pas reconnu riant et s'épanouissant sous les baisers de l'enfant.

Il était plein d'égard pour Mlle Faverger, d'abord parce qu'il lui reconnaissait un réel mérite, ensuite parce qu'elle était la grande favorite d'Esther. Il n'avait qu'un seul grief contre l'institutrice : son horreur de la voiture et son amour de la promenade à pied. Périodiquement il les lui reprochait, mais toujours sans succès. La querelle commençait presque toujours ainsi :

— Eh bien vous avez encore été vous crotter sur le pavé aujourd'hui ?...

(A suivre).